



BNP PARIBAS

Paris, le jeudi 14 février 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dividende

A l'occasion de l'annonce des résultats de l'exercice 2012, il a été précisé que le Conseil d'administration de BNP Paribas proposera à l'Assemblée Générale le versement exclusivement en numéraire d'un dividende de 1,50 euro par action.

Le Conseil d'administration proposera également à l'Assemblée Générale que le détachement du dividende soit fixé au mardi 21 mai 2013 pour une mise en paiement qui interviendra le vendredi 24 mai 2013.